



**télécharger
le format
gif**

**N°8
Avril
2011**

www.coe.int/cepej
[S'abonner/Se désabonner](#)



Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

La CEPEJ a pour objet l'amélioration de la qualité de la justice et de l'efficacité de son fonctionnement dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Editorial



*John Stacey -
Nouveau Président
(à gauche)
Fausto de Santis -
Président sortant (à
droite)*

En dépit du fait que je ne suis Président de la CEPEJ que depuis quelques mois, de nombreuses activités ont déjà eu lieu pendant cette période, et sont encore prévues pour le restant de l'année.

La première réunion du Bureau nouvellement composé s'est tenue à Paris le 25 janvier dernier. Au cours de cette réunion, j'ai eu le plaisir d'accueillir Eva Fernqvist et Irakli Adeischvili, qui ont rejoint Georg Stawa et moi-même qui étions déjà membres du Bureau.

J'ai également assisté à une réunion du Réseau européen des Conseils de la Justice (RE CJ) à Budapest. Le Réseau a présenté ses travaux en matière d'efficacité et de délais judiciaires. Ses travaux reflètent de près ceux de la CEPEJ; j'espère qu'il y aura une collaboration plus étroite à l'avenir afin que nous puissions apprendre de nos expériences réciproques.

Comme je l'ai mentionné dans « Le mot du président », je souhaite que la CEPEJ renforce ses liens avec les organisations soeurs ou observatrices afin d'éviter les doublons et mettre à profit l'expertise de chacun.

En février, j'ai assisté à la réunion du GT-QUAL qui incluait la réunion plénière du Réseau de Lisbonne. Il n'était pas surprenant de constater que le principal sujet de discussion concernait l'intégration du réseau dans la CEPEJ. J'espère que ces discussions ont apaisé les craintes du Réseau quant à la perception d'une perte d'indépendance. Il y a eu un échange de vues très ouvert et honnête et j'espère avoir pu rassurer le réseau qu'en faisant partie de la CEPEJ, son avenir était plus sûr et lui permettrait de continuer son travail pour soutenir à la fois les écoles de formation judiciaire et le travail de la CEPEJ.

À la suite de la publication des articles de la dernière édition de la Lettre d'information sur l'impact de la conjoncture économique sur le pouvoir judiciaire, j'ai reçu un certain nombre de courriels illustrant - de mon point de vue - le succès de la lettre d'information qui a suscité

Dossier : La dématérialisation du processus judiciaire



Une justice dématérialisée est-elle une justice efficace ?

La question de la dématérialisation des procédures judiciaires doit être envisagée, au point de vue de son efficacité, sous un double aspect :

1. Du côté des usagers du service public de la justice, un triple intérêt s'attache à cette dématérialisation.

- En premier lieu, la dématérialisation de l'accès à l'institution judiciaire est de nature à faciliter l'accomplissement de certaines démarches. Lorsqu'un document doit être délivré par un tribunal (par exemple, un certificat attestant de l'absence de recours formé contre une décision judiciaire), il est particulièrement approprié de prévoir la possibilité d'obtenir ce document grâce à une requête présentée par internet ou par courrier électronique.

- Par ailleurs, l'accès à la justice peut être grandement facilité par la dématérialisation: la saisine d'un juge par la voie informatique et la mise en place de procédures dématérialisées sont de nature, d'une part à résoudre les problèmes d'éloignement éventuel des juridictions en supprimant l'obligation pour les justiciables de se déplacer jusqu'à elles, d'autre part à réduire les coûts de gestion des procédures en simplifiant les échanges de documents transmis par la voie informatique.

Enfin, les justiciables peuvent suivre plus aisément le déroulement des actions qu'ils ont engagées, lorsque leur est proposée la possibilité d'avoir accès, avec un mot de passe, à l'historique informatique du dossier et de connaître ainsi, en temps réel, l'état d'avancement de leur affaire.

2. Pour les juridictions, l'informatisation présente d'abord un intérêt de rationalisation de traitement des dossiers : les opérations d'enregistrement et de suivi des affaires sont facilitées ; le traitement des séries de dossiers et des connexités est assuré dans des conditions de plus grande sécurité ; la mise en forme des jugements bénéficie des trames conçues pour éviter les erreurs de pure forme ; l'élaboration de statistiques multi-critères et de tableaux de bord par type de contentieux

un débat sur des questions d'actualité. Je suis heureux que nous ayons une nouvelle contribution de la Bosnie-Herzégovine sur ce sujet dans cette Lettre d'information pour maintenir ce débat ouvert.

Ce succès est dû aux efforts du Secrétariat auquel je suis très reconnaissant, avec une mention particulière pour Annette Sattel.

John STACEY
Président de la CEPEJ

assure une meilleure lisibilité de l'activité des formations de jugement.

Mais il faut surtout observer que l'informatisation est de nature à améliorer le travail intellectuel du juge: la constitution de bases de jurisprudence, avec des liens renvoyant aux décisions portant sur des questions similaires, l'accès aux travaux préparatoires des juges ayant pour d'autres affaires étudié des questions de droit identiques, l'élaboration de veilles juridiques donnant accès aux commentaires doctrinaux des décisions rendues par une juridiction et, plus généralement, la possibilité offerte aux juges de se connecter aux différents sites juridiques disponibles constituent autant d'éléments permettant d'améliorer l'efficacité de l'institution judiciaire.

En outre, les juges des différents Etats doivent nécessairement, dans un monde caractérisé par l'internationalisation des échanges, développer leur connaissance des droits étrangers.

La mise en commun, sur certains sites internet, des jurisprudences des différents Etats, l'accès facilité aux études de droit comparé et la faculté de créer, entre juges ou cours, des forums de discussion sur des questions d'intérêt commun permettent d'envisager l'émergence d'une institution judiciaire apte à répondre aux besoins de prévisibilité et de sécurité dans l'application des règles de droit.

Alain LACABARATS
Président de chambre à la Cour de cassation
(France)
Membre du Conseil Consultatif de Juges
Européens (CCJE)

Description de l'avancée dans le domaine de la dématérialisation des systèmes judiciaires : projecteurs sur la Turquie et sur l'Autriche



La dématérialisation des systèmes judiciaires et ses applications en Turquie

La dématérialisation des systèmes judiciaires est apparue avec les pratiques relatives à l'administration électronique, qui se sont développées rapidement grâce aux avancées technologiques. Outre les services judiciaires, de nombreux autres services fournis par les administrations publiques aux citoyens se sont dématérialisés et sont aujourd'hui disponibles sous une forme électronique. Dans la présente étude, la question de l'incidence de la dématérialisation sur l'efficacité des services judiciaires sera examinée en faisant référence à ses applications pratiques en Turquie.

La dématérialisation des services judiciaires a atteint un stade avancé grâce au Projet de réseau judiciaire national (PRJN) élaboré par le ministère turc de la Justice. Dans le cadre de ce projet, toutes les institutions judiciaires du pays, en particulier les tribunaux, les établissements pénitentiaires, l'institut de médecine légale et le ministère de la Justice, ont été reliés les uns aux autres par un réseau électronique.

Le PRJN occupe une place importante dans les pratiques relatives à l'administration électronique. Il a non seulement permis aux institutions judiciaires de communiquer dans un environnement électronique, mais aussi créé des passerelles avec d'autres pratiques en matière d'administration électronique. Le système est connecté à de nombreuses applications électroniques, comme celles des postes de police, des bureaux des hypothèques et des services de l'état civil, qui relèvent de leur domaine de compétence. Les échanges d'informations entre institutions publiques, qui nécessitaient auparavant une opération physique, peuvent donc aujourd'hui se dérouler par voie électronique, ce qui permet de fournir des services judiciaires de manière plus effective et plus efficace.

([Lire l'article complet](#))

La présente étude institutionnelle a été menée par le

Un large éventail de systèmes d'assistance électronique au sein du système judiciaire autrichien.....

En Autriche, il existe un large éventail de systèmes d'assistance électronique au sein du système judiciaire: communication, enregistrement des affaires, statistiques, registres fonciers et commerciaux, visioconférences...

Les avocats sont connectés aux tribunaux par un système d'échanges électroniques, qui permet à ceux-ci de notifier aux premiers les convocations, les procès-verbaux et les décisions et qui, de même, contraint les avocats à adresser la quasi-totalité de leurs requêtes et autres informations sous forme électronique aux tribunaux.

Ce n'est pas un système faisant appel au courrier électronique. Des fournisseurs spéciaux ont été agréés par le ministère de la Justice. Sous réserve de disposer du matériel nécessaire et de s'acquitter d'un certain abonnement, il est possible d'utiliser le système d'échanges électroniques. Cela est obligatoire pour les avocats. La plupart des procédures qui supposent la présence d'un avocat ou d'autres clients professionnels sont donc déclenchées sous forme électronique.

Les ordonnances de paiement sont émises automatiquement sous forme électronique. Elles doivent uniquement être examinées et signées par le juge. Les ordonnances initiales des procédures d'exécution reposent très largement sur des procédures informatiques.

[\(Lire l'article complet\)](#)

Walter ENGELBERGER

Juge du Tribunal régional de Linz

Membre du Réseau des Tribunaux référents de la CEPEJ

Les effets de la crise économique sur le fonctionnement des systèmes judiciaires.... suite....



Les effets de la crise économique sur le fonctionnement du système judiciaire en Bosnie-Herzégovine

La crise financière mondiale a frappé l'économie de la Bosnie-Herzégovine au milieu de 2008. La récession et la réduction du niveau des dépenses publiques a inévitablement conduit à une baisse des ressources budgétaires disponibles, ce qui a affecté le budget des tribunaux et du parquet. C'est pourquoi, le budget 2008 approuvé à l'origine pour le système judiciaire dans son ensemble, qui se montait à 105 millions d'euros, a été réduit de 3,8% lors du processus de correction budgétaire.

La contraction du budget s'est poursuivie en 2009, si bien que les crédits finalement approuvés pour le judiciaire étaient de 95,3 millions d'euros. Les budgets ont été partiellement couverts avant tout grâce à des prêts consentis par le Fonds Monétaire International (FMI), si bien que le budget de la justice approuvé en 2010 a augmenté de 3,3% par rapport à 2009.

[\(Lire l'article complet\)](#)

Rusmir ŠABETA

Chef du Service de l'Administration judiciaire

Correspondant national de la CEPEJ pour la Bosnie-Herzégovine

Haut Conseil des Juges et Procureurs de Bosnie-Herzégovine

Activités en cours: quoi de neuf ?

Evaluation des systèmes judiciaires



Conclusions à tirer des données comparées dans le rapport d'évaluation 2010

Lors de sa dernière réunion plénière les 9 et 10 décembre 2010, la CEPEJ a tenu une session d'étude sur quelques conclusions à tirer des données comparées dans le rapport d'évaluation des 45 systèmes judiciaires européens concernés. Une première réflexion portait sur les systèmes judiciaires de 16 pays comparables. L'analyse s'est poursuivie par les affaires de divorce, par la comparaison de la charge des tribunaux civils et pénaux à partir de l'analyse des indicateurs de

gestion des flux: taux de variation du stock d'affaires pendantes ("clearance rate") et la durée estimée d'écoulement du stock d'affaires pendantes ("disposition time") et par la formation des juges et procureurs.

► [Dossier spécial](#)

Préparation du prochain cycle d'évaluation des systèmes judiciaires (cycle 2010-2012)

Le groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (CEPEJ-GT-EVAL) a proposé quelques adaptations à la Grille d'évaluation (par exemple: questions complémentaires relatives à la parité au sein de la magistrature, à l'utilisation de la video-conférence ou aux experts judiciaires). La Grille sera ouverte aux correspondants nationaux à compter de la mi-mai, jusqu'au 31 décembre 2011. Des adaptations techniques ont été apportées à la version électronique du questionnaire, pour faciliter le travail des correspondants nationaux. Le prochain rapport est attendu pour l'automne 2012.

► [En savoir plus](#)

Délais de procédure



La Résolution finale de la Conférence des Ministres de la Justice du Conseil de l'Europe (Istanbul, 24 - 26 novembre 2010) souligne l'importance des travaux de la CEPEJ en matière de gestion du temps judiciaire.

► [Rapport du Secrétaire Général](#)

Le Centre SATURN poursuit ses travaux pour développer une approche qualitative et quantitative de la gestion des délais de procédure au sein des tribunaux. Des sessions de formation pratique développées au sein de tribunaux volontaires sont en préparation, pour une utilisation concrète des outils développés par la CEPEJ dans ce domaine.

► [En savoir plus...](#)

Qualité de la justice



Le Groupe de travail sur la qualité de la justice (CEPEJ-GT-QUAL) poursuit l'expérimentation du Manuel sur les enquêtes de satisfaction des usagers des tribunaux auprès de plusieurs tribunaux référents (par exemple Angoulême, Catane, Turin). Le Groupe de travail prépare par ailleurs un document-cadre sur les principes essentiels devant présider à l'organisation de la carte judiciaire. Il a également lancé une réflexion sur le

rôle des experts au sein du processus judiciaire.

► [En savoir plus...](#)

Réseau de Lisbonne



Les travaux du Réseau de Lisbonne (réseau des institutions de formation des juges et procureurs des Etats membres du Conseil de l'Europe) ont été intégrés dans le cadre du programme d'activité de la CEPEJ. Le Réseau de Lisbonne a pu ainsi tenir sa réunion plénière à Strasbourg le 17 février 2011. Ont été discutées notamment la manière dont le Réseau peut faire remonter à la CEPEJ les informations relatives à la formation des juges et procureurs utiles aux travaux de la CEPEJ et la possibilité pour la CEPEJ de mieux faire connaître ses outils dans le cadre des curricula de formation.

► [En savoir plus...](#)

Politique de communication de la CEPEJ

Plusieurs changements sont programmés dans la politique de communication de la CEPEJ pour 2011.



« Road Show de la CEPEJ »

Des sessions de formation aux principaux outils de la CEPEJ seront animées par des membres ou experts de la CEPEJ dans les Etats membres, à destination des principaux bénéficiaires (décideurs publics et professionnels de la justice). Ces sessions, ouvertes à un large public, visent à mieux faire connaître les travaux de la CEPEJ et à en faciliter la mise en application au sein des tribunaux. Une rubrique spécifique du site WEB de la CEPEJ est en construction.



TV Web du Conseil de l'Europe sur le thème de la Justice

Vous pourrez bientôt visualiser l'interview de Stéphane Leyenberger, Secrétaire de la CEPEJ, sur le site TV Web du Conseil de l'Europe.

► <http://webtv.coe.int/>

Journée européenne de la Justice (JEJ)



L'événement phare de la Journée européenne de la Justice se déroulera à Toulouse (France) autour du 25 octobre 2011. Des informations détaillées sur l'événement seront publiées prochainement sur le site internet. Les tribunaux et institutions judiciaires des Etats membres du Conseil de l'Europe sont invités à communiquer au Secrétariat de la CEPEJ les initiatives entreprises au niveau national dans le cadre de cette Journée.

► [En savoir plus...](#)

Publications



► [Etude sur la "Gestion de la qualité dans les tribunaux et dans les organisations judiciaires dans 8 Etats membres du Conseil de l'Europe" \(en anglais\) - Les études de la CEPEJ n° 13](#)

► [Manuel pour la réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers des tribunaux - Les études de la CEPEJ n° 14](#)

► [Rapport sur la réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers des tribunaux des Etats membres du Conseil de l'Europe - Les études de la CEPEJ n° 15](#)

► [Dépliant d'information sur la CEPEJ \(mise à jour Avril 2011\)](#)

Courrier des lecteurs

Vous souhaitez réagir à un article publié dans ce numéro ou nous suggérer des thématiques à aborder pour les prochaines éditions ? Envoyez-nous vos suggestions par e-mail à l'adresse suivante : cepej@coe.int.

Evénements à venir

9^{ème} réunion du Groupe de pilotage sur la gestion du temps judiciaire (SATURN) (Strasbourg)	19-20 mai 2011
17 ^{ème} réunion plénière de la CEPEJ (Strasbourg)	28-29 juin 2011
18 ^{ème} réunion du Bureau de la CEPEJ (Strasbourg)	21 septembre 2011 (à confirmer)
6 ^{ème} réunion des tribunaux référents (Strasbourg)	22 septembre 2011